

MISSION HANDICAP

« L'une des valeurs de dentsu est la diversité dont l'un de ses piliers, l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap, participe grandement à notre réussite. Dentsu est une société où chaque collaborateur en situation de handicap est libre de se déclarer en tant que tel, sans craindre que cela n'entrave son évolution de carrière ou ne remette en cause la reconnaissance de ses compétences et de sa performance. C'est tous ensemble que nous construirons l'entreprise harmonieuse. »

Pierre Calmard – CEO DENTSU France

LES ENGAGEMENTS DENTSU

Sous réserve de validation du médecin traitant :

- o Un aménagement des horaires de travail
- o Un aménagement du poste de travail
- o 3 jours d'absence autorisées pour faciliter des démarches administratives et l'accès aux soins
- o 1 visite médicale renforcée (annuelle)
- o 170€ / an en chèques CESU pour tout type de service à domicile d'assistance aux personnes handicapées
- o Un accompagnement spécifique dans l'évolution de carrière



dentsu
s'engage